

valeur locative bien immobilier

Par lou2020, le 23/01/2020 à 07:25

Bonjour,

Dans le cadre du loyer dû a un ex conjoint pour occupation du bien immobilier après divorce, j'aimerais savoir ce qui est à prendre en compte pour le calcul du loyer dû à mon ex.

Est-ce la valeur locative cadastrale ou bien une évaluation d'un loyer par des agents immobiliers ??

vers qui se rapprocher pour connaître cette valeur locative cadastrale si c'est elle qui doit etre prise en compte ??

Merci d'avance pour votre aide et vos réponses.

cordialement,

Par Visiteur, le 23/01/2020 à 09:30

Bonjour

Le montant de l'indemnité d'occupation est habituellement déterminé en fonction du niveau de loyer pour un bien similaire sur le même secteur, mais elle peut aussi être convenue entre les parties.